

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 5 Frimaire, an IX.



ALLEMAGNE.

De Bamberg, le 16 novembre (25 brumaire).

Depuis quelques jours il défile une grande quantité de munitions & de bagages sur la rive droite du Mein & de la Rednitz. L'artillerie de réserve autrichienne doit s'établir entre notre ville & le territoire prussien. Tout le pays de Bamberg sur la rive droite du Mein est rempli de troupes, & l'on annonce l'arrivée prochaine de cinq bataillons de 1300 hommes chacun, venant de la Bohême. On attend à chaque instant dans cette ville le quartier-général de M. de Simbschen.

Il est arrivé au quartier-général français qui se trouve ici, un ordre du lieutenant-général Sainte-Suzanne, portant que les troupes doivent se tenir prêtes à combattre, & que la division du général Souham doit se rassembler au confluent du Mein & de la Rednitz. En conséquence, le général Delbrüly a rappelé les troupes qui étoient aux environs de Halle & d'Ochsenfurth.

Le colonel de Prohaska, commandant autrichien, a fait fermer avant-hier la communication entre les deux parties de la ville, par le pont de la Rednitz; & l'on dit que, le 20, cette du grand pont sera aussi fermée.

On observe que la reprise des hostilités doit avoir lieu à l'armée du général Augereau cinq jours plutôt qu'à l'armée du général Moreau; d'où il résulte que le général Simbschen sera dans le cas de combattre l'armée gallo-batave, tandis que la division du général Souham ne prendra aucune part aux hostilités. Mais comme il paroît que les troupes austro-mayençaises prendront avant le 22 une position aux environs de Schweinfurth, il y a apparence que les cinq jours de différence seront employés en simples marches par l'armée du général Augereau.

De Hanau, le 17 novembre (26 brumaire).

Les troupes autrichiennes, qui étoient cantonnées sur la rive droite du Mein, ont abandonné les environs de Fulde & toute la route entre Hanau & Fulde, & se sont repliées sur Hammelburg; mais les troupes mayençaises occupent encore leurs anciennes positions entre notre ville & Aschaffembourg.

ANGLETERRE.

De Londres, le 18 novembre (27 brumaire).

La flotte de la Manche, sous les ordres de H. Hervey, amouillé, jeudi dernier (13 novembre) à Torbay.

Nous apprenons, dans le moment, que le *Marlborough*, de 74, a péri sur la côte de France. Tout l'équipage a été sauvé.

Lord Nelson est nommé commandant du *Namur*, de 98, en attendant que le *San Joseph*, de 112, soit en état de recevoir son pavillon. Il servira sous les ordres de l'amiral Saint-Vincent.

Les dépêches reçues par M. Dundas de sir Ralph Abercrombie, et celles arrivées à l'amirauté de lord Keith, confirment la nouvelle de la terrible tempête qui, le 15 du mois dernier (25 vendémiaire) a causé tant de dommages à notre marine.

Deux bâtimens de transport de la première grandeur, chargés d'artillerie, & faisant partie de l'armement sous les ordres de sir James Pulteney, sont tombés au pouvoir des Espagnols, à l'entrée de la flotte, dans le golfe de Gibraltar, au mois de septembre dernier. Une grande partie du train d'artillerie étoit à bord de ces deux bâtimens.

Samedi dernier, un taureau échappé d'une prairie, attaqua un homme qui étoit occupé à traire une vache. Cet homme fut si cruellement blessé qu'il mourut sur la place. La justice a ordonné que le taureau seroit tué le lendemain.

Un nouveau minéral vient d'être découvert au Groënland; il est composé d'argile & d'humeur fluorique, & formé en lames blanchâtres demi-transparentes. Sa gravité spécifique est comme 2 à 949. Il se fond à la flamme d'une chandelle & flue comme la glace exposée à la chaleur de la pipe. On la nomme *Crysolite*.

Des lettres de Cadix du 6 brumaire, nous fournissent de nouveaux détails sur l'origine, la nature & les effets de la maladie qui a dépeuplé cette ville & l'Andalousie.

Ce fut vers le 6 août dernier qu'on en découvrit les premiers symptômes; & il est reconnu aujourd'hui qu'elle fut apportée par un navire américain, qui entra dans le port sans aucune des précautions qu'exigeoit la situation du pays d'où il venoit. La mortalité a frappé particulièrement les jeunes gens mâles. Les vomitifs qu'on administra d'abord furent presque toujours mortels; les calmans au contraire ont sauvé tous ceux qui s'en sont servis. La durée du mal excédoit rarement sept jours, & le malade, au bout de ce tems, mouroit ou étoit convalescent. Voici un état de population des villes atteintes de la contagion, & du nombre des morts qu'elle a enlevés depuis le 12 août jusqu'au 1^{er} novembre 1800:

| Villes. | Population. | Morts. |
|-----------------------------|--------------|--------|
| Cadix | 68,000 ames. | 16,000 |
| Isle-de-Léon | 32,000 | 8,000 |
| Port-Royal | 10,000 | 3,000 |
| Chiclana | 10,000 | 3,000 |
| Port Sainte-Marie | 25,000 | 6,000 |
| San-Lucar | 18,000 | 4,000 |
| Rota | 6,000 | 1,500 |
| Xerez | 30,000 | 8,000 |
| Séville | 80,000 | 30,000 |
| | 279,000 | 79,500 |

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 12 novembre.

La prière faite, le comte de Leicester, lord Steward

annonce à la chambre que sa majesté recevra aujourd'hui, à deux heures & demie, l'adresse de la chambre : on s'ajourne au lendemain, & les lords se rendent au palais de Saint-James pour présenter leur adresse.

CHAMBRE DES COMMUNES — Séance du 12 novembre.

Le rapport du comité chargé d'examiner l'adresse au roi est présenté. La première lecture en est faite. On demande la seconde

M. Grey. — Je ne fatiguerai pas la chambre par une répétition inutile : l'honorable membre qui m'est opposé (*M. Pitt*) a parlé, en général, de quelques mesures qu'il a l'intention de proposer pour remédier au mal présent ; mais il n'a désigné aucun plan : il a glissé légèrement sur un bill général de clôture ; mais je me flatte que le gouvernement aura d'autres mesures à proposer. Je desire aussi savoir quand *M. Pitt* remettra à la chambre les papiers relatifs à la négociation avec la France.

M. Pitt. — Je déclare à la chambre que mon intention est de lui remettre ces papiers demain. Quant aux autres questions faites par l'honorable membre, je ne puis y répondre qu'en répétant les observations que j'ai déjà eu l'honneur de soumettre à la chambre. (*M. Pitt* reproduit ses observations).

M. Tierney croit que le meilleur moyen d'obtenir des lumières sur ce sujet est d'entendre les membres eux-mêmes, & propose en conséquence, au lieu d'un comité général, un appel à la chambre avant quinze jours, tems où il doit faire une motion sur la situation des affaires.

M. Pitt fait observer le peu de nécessité & les inconvéniens d'un appel à la chambre, & pense que la réunion du parlement est un avis suffisant pour tous ses membres. *Sir Young* parle dans le même sens. La question mise aux voix est rejetée à une majorité de 66 voix.

La chambre se forme en comité pour délibérer sur les primes à accorder à l'importation du bled.

Fin de l'extrait des piéces officielles relatives aux négociations pour la paix, suivies à Londres par le citoyen Otto, avec le ministre anglais.

Une des piéces les plus importantes de cette collection est le contre-projet proposé par le ministère britannique pour un armistice. En voici les principaux articles.

Toutes les hostilités, par terre & par mer, entre les forces des deux parties contractantes, seront suspendues, & ne pourront être reprises que quatorze jours après la notification de la fin de l'armistice.

Malte, les villes maritimes & les ports de l'Egypte seront mis sur le même pied que les places qui, quoique comprises en-dedans de la ligne de démarcation tracée à l'armée française en Allemagne, sont cependant occupées par les troupes autrichiennes. En conséquence, il n'y aura rien d'introduit par mer de ce qui pourroit ajouter à leurs moyens de défense ; & en provisions de bouche, seulement ce qui seroit nécessaire pour la consommation de 14 jours : ce qui sera constaté par des commissaires nommés à cet effet, & qui auront des pouvoirs pour régler ce qui sera relatif à l'exécution du présent article, conformément aux principes consacrés par l'article 4 de la convention conclue en Allemagne, entre les généraux français & autrichiens.

Les blocus de Brest, Toulon, & de tous les autres ports de France, formés par les flottes de sa majesté, recevront

des ordres pour s'abstenir de gêner en rien le commerce ou la navigation des bâtimens sortis des ports de France, ou destinés pour un de ces ports, s'ils ne sont chargés d'approvisionnement ou de munitions de marine de guerre, lesquels ne pourront y être introduits par mer, pendant la durée du présent armistice : aucun des vaisseaux de guerre, actuellement stationnés dans les ports respectifs, ne pourront, jusqu'à la reprise des hostilités, en sortir pour aller prendre station ailleurs.

Les alliés des parties respectives pourront, chacun en particulier, accéder & être reçus au présent armistice, s'ils le jugent convenable.

Le 17 septembre, le citoyen *Otto* communiqua au lord *Grenville* une note portant que le premier consul, espérant toujours de rapprocher les intérêts des deux gouvernemens, & leurs vœux pour une paix prompte & solide, avoit envoyé l'ordre de différer de quelques jours l'attaque que l'armée française devoit faire sur toute la ligne. Cette note renfermoit une réponse à la lettre du lord *Grenville*, du 7 septembre, & au contre-projet qui l'accompagnoit. Dans cette réponse, le citoyen *Otto* observe que, comme les stipulations proposées par le ministre n'offroient point de compensation à la France pour la trêve continentale, elles ne pouvoient être admise que comme les préliminaires d'un arrangement particulier entre la France & l'Angleterre. Il étoit en conséquence chargé, par le premier consul, de proposer, que le projet d'armistice fût laissé de côté, & qu'il en fût conclu un avec des conditions analogues à celles proposées par le ministre anglais, mais seulement dans la supposition que cet armistice seroit indépendant des événemens du continent & relatif uniquement à une négociation séparée qui seroit immédiatement ouverte entre les deux puissances ; ou bien que *S. M.* continuant à faire cause commune avec l'empereur, consentit à ce que la trêve maritime offrit à la république française des avantages assurés par la trêve continentale à la maison d'Autriche. Il expose ensuite les avantages de l'armistice pour l'Autriche & le roi de Naples, & observe que la France en retirera d'équivalens de l'armistice maritime par la libre navigation de ses vaisseaux, & par les facilités que lui donnera cet armistice pour communiquer avec les îles de la réunion, avec ses colonies d'Amérique, & pour porter des renforts à son armée d'Egypte.

Dans une lettre du citoyen *Otto* au lord *Grenville*, du 21 septembre, il propose un nouveau projet d'armistice, suivant lequel, après avoir ouvert les négociations pour la paix générale, il seroit convenu des points suivans :

Malte & l'Egypte seront assimilés aux places de l'Allemagne ; qui, quoique bloquées par l'armée française, jouissent cependant du bénéfice de l'armistice continental. Malte recevra chaque fois des provisions pour quinze jours, sur le pied de dix mille rations par jour. Quant à l'Egypte, six frégates françaises auront la liberté de faire route de Toulon pour Alexandrie, & de retourner sans être visitées & sans être inquiétées durant leur passage, soit par des vaisseaux anglais, soit par les vaisseaux alliés de la Grande-Bretagne.

Le blocus de Brest, de Toulon & de tous les autres ports français sera levé ; & tous les capitaines anglais recevront l'ordre de ne point interrompre le commerce des vaisseaux sortant desdits ports, ou y entrant. Aucun vaisseau de ligne,

actuellement à l'ancre dans lesdits ports, n'aura la liberté d'en sortir pour changer de station ; mais les frégates, les sloop, & autres petits bâtimens de guerre, pourront librement en sortir.

Les forcés de terre à la solde de S. M. B., ne pourront point débarquer dans aucun port d'Italie pendant la durée de l'armistice.

L'Espagne, la république batave & Gènes, participeront au bénéfice du présent armistice. Si S. M. B. insiste pour y faire comprendre ses alliés, ils jouiront des mêmes avantages que ceux de la France.

Le citoyen Otto ayant désiré communiquer de vive voix avec une personne de confiance, M. Hammond fut nommé pour cette commission. Celui-ci rend compte au ministre d'une conférence qu'il a eue avec M. Otto, le 25 septembre, « au sujet, dit-il, de la clause du projet français, dans lequel on demande que six frégates puissent partir de Toulon pour l'Egypte, & soient exemptes de visites. M. Otto m'a lu un fragment d'une dépêche de M. Talleyrand, contenant l'expression de tout l'intérêt que la nation française prend à cette partie de l'armée maintenant en Egypte, & assignant, comme un des principaux motifs du gouvernement français pour la conclusion de l'armistice, le désir de contribuer à la sûreté & au renfort de cette armée. M. Otto ne m'a pas caché que le renfort destiné par la France à être envoyé en Egypte se montoit à 12000 hommes, & que le secours en provisions militaires consistoit principalement en 10 mille fusils. Le langage de M. Otto pendant cette partie de notre conversation, & le ton de la lettre de M. Talleyrand, me paroissoient si décisifs & si péremptoirs, que je crus devoir lui demander si je devois entendre que cette stipulation étoit un point dont le gouvernement français ne s'écarteroit pas. M. Otto répondit que, dans son opinion, le gouvernement français ne s'écarteroit pas de ce point ».

Le 8 octobre, le citoyen Otto écrit à M. Hammond que le premier consul est invariablement disposé à recevoir des propositions de négociation séparée entre la France & la Grande-Bretagne, & qu'il laisse à S. M. le choix du mode d'ouverture de cette négociation.

La réponse de M. Hammond à cette lettre est ainsi conçue : « Je suis autorisé à vous faire savoir que le conseil du roi est d'accord sur l'opinion que toute discussion ultérieure sur les termes d'un armistice naval seroit superflu, puisque les avantages que l'on proposoit à S. M. de lui assurer par cet arrangement, ont servi de motifs aux sacrifices particuliers exigés en même tems de son allié ; & quant à la proposition de faire des ouvertures de négociations pour une paix particulière, S. M. conservant toujours le désir de rétablir la paix générale en Europe, ne peut que renouveler ses anciennes promesses d'exécuter ponctuellement & de bonne foi les engagements pris avec ses alliés ; elle ne doit, en conséquence, prendre part à aucune mesure qui auroit pour objet de séparer ses intérêts de ceux des puissances qui continueront à faire cause commune avec elle pour la continuation de la guerre. »

Cette réponse est la dernière pièce de la publication. Nous ne nous permettrons aucunes réflexions sur cette négociation, où la loyauté & la franchise de notre gouvernement fait un contraste sensible avec les formes dilatoires & les pointilleuses discussions du ministère britannique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 29 brumaire.

Tout a pris un aspect guerrier dans l'Allemagne. Les armées sont sur le point de se choquer.

Nous avons appris que la cour de Vienne tentoit d'inutiles négociations auprès de plusieurs cercles pour les engager à rester fideles à l'Autriche.

Le général Desolles va transporter le grand quartier-général à Munich. On y attend Moreau avec la plus grande impatience.

De Paris, le 4 frimaire.

Les consuls, voulant donner aux défenseurs de la patrie des preuves non équivoques de la reconnaissance nationale, ont ordonné la formation d'un bureau temporaire, chargé de liquider les soldes de retraite arriérées. Le bureau est en fonctions depuis le 15 brumaire, & déjà le résultat de ses opérations offre 4262 articles terminés. Au 1^{er} pluviôse prochain, tous les militaires dont les titres se trouveront en règle, jouiront de la solde de retraite définitive.

— Le ministre de la guerre ne pouvant répondre à toutes les demandes qui lui sont faites par les militaires, vu le grand nombre de réclamations occasionnées par les réformes précédentes, vient d'arrêter, avec l'autorisation du premier consul, qu'il y auroit jusqu'au 15 frimaire une commission composée du général Saint-Cyr, conseiller d'état ; des généraux Morier & Janot, & de l'inspecteur aux revues Denicé, laquelle seroit chargée de recevoir & d'examiner les pétitions des militaires qui sont à Paris. Cette commission se réunira tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, à l'état-major de la place.

— Le général Berthier, ministre de la guerre, a présenté le 2 au premier consul l'ex-maréchal de Rochambeau. Ce nom rappelle une foule de souvenirs glorieux. Rochambeau commandoit les Français victorieux en Amérique, quand ils assuroient l'indépendance des Etats-Unis ; il les commandoit encore, dans les premières campagnes de la liberté, lorsqu'ils jettoient les fondemens de cette gloire qui a retenti dans toutes les parties du monde.

— La musique de la garde consulaire partit hier matin ; & un journal du soir assure hardiment que le premier consul partira le 6 pour l'armée d'Italie.

— Le général Clarke arriva hier ici sur les deux heures. Le général Belavésne commande à Lunéville en son absence.

— On parle d'une prolongation d'armistice, & de la cession de Mantoue. Cette nouvelle a fait monter les effets à la bourse.

— Le préfet de police a invité les commissaires de police à faire inscrire chez eux tous les ramoneurs de leur arrondissement, afin d'en affecter un certain nombre à chaque poste des pompiers, & par ce moyen de s'en procurer lors des incendies nocturnes.

— On parle de deux nouveaux suicides, l'un de la femme Durand, qui, dans un violent accès de jalousie, s'est précipitée d'un troisième étage dans la cour de sa maison, rue du Four Honoré ; l'autre d'un malheureux pressé par la misère, qui s'est également précipité d'un troisième dans la rue Thévénot.

— Des physiciens ont attribué l'excès de froid en hiver & de sécheresse en été, à la coupe des grandes forêts de France & d'Allemagne. Mais qui nous expliquera la cause.

des vents qui n'ont presque pas cessé de souffler cette année ? Le 18 brumaire sembloit en avoir épuisé la source. Ils souffloient en effet de manière à nous faire craindre un ouragan pareil à celui du 13 brumaire ; heureusement une petite pluie survenue entre midi & une heure, a dissipé nos craintes & le vent.

— Une goëlette anglaise, doublée en cuivre, chargée de 42 milliers de café, venant de Surinam, montée de huit hommes & de dix canots de 4, échoué, le 28 brumaire, sur la côte de Boulogne. Le corsaire de la même ville, *l'Enjoleur*, a pris & amené au port un bâtiment de 400 tonneaux, doublé en cuivre, richement chargé, partant de Londres pour Constantinople.

— L'affaire du vaisseau prussien conduit à Cuxhaven est arrangée à l'amiable entre le roi de Prusse & le sénat de Hambourg. Cet arrangement a été fort simple. Le sénat a fait acheter le vaisseau par le gouverneur de Cuxhaven, qui l'a remis au propriétaire réclamant.

TRIBUNAT.

Séance du 4 frimaire.

Un secrétaire lit plusieurs messages du sénat conservateur, d'où il résulte qu'il y a cinq places vacantes au sénat conservateur. Le tribunal ne s'est pas occupé aujourd'hui des présentations.

Le tribunal reçoit un message par lequel le corps législatif lui transmet le projet de loi qui lui a été présenté hier, relativement aux archives nationales.

Le projet de loi est renvoyé à l'examen d'une commission composée de Labrousse, Lebreton & Lérois.

Parent-Réal lit la motion d'ordre qu'il avoit déposée hier sur le bureau; elle tend, 1°. à la suppression du scrutin d'indication; 2°. à ce que le tribunal motive les présentations de candidats qu'il fera désormais au sénat conservateur.

Quant à la première de ces propositions, l'orateur l'appuie sur ce que les scrutins d'indication sont parfaitement inutiles en ce qu'ils ne donnent jamais de résultats. On appelle l'attention sur un grand nombre d'individus qui souvent ne sont connus que de ceux qui les ont inscrits; il faudroit au moins pouvoir discuter leurs titres. Mais combien la publicité d'une pareille discussion n'auroit-elle pas de dangers?

Dans la seconde de ses propositions, Parent-Réal ne voit au contraire que des avantages. Le mode qu'il propose est déjà adopté par le premier consul, & c'est avec raison. D'abord le mérite modeste peut quelquefois se laisser ignorer; il faut donc, en le proposant, le faire connoître.

D'ailleurs, par la manière dont on motivera les présentations, on peut, en honorant un individu, honorer tous ceux qui exercent la même profession; ce qui sera une récompense si cette profession est périlleuse, & un encouragement si elle est simplement utile.

Le tribunal renvoie cette motion à l'examen d'une commission de cinq membres; il nomme, pour la composer, Desmeuniers, Parent-Réal, Laloi, Moles & Lehardy.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 4 frimaire.

L'ambassadeur de la république cisalpine envoie des mé-

dailles que le gouvernement de sa nation a fait frapper en mémoire de la bataille de Maringo, à laquelle la Cisalpine a dû sa résurrection. — Dépôt aux archives.

Tarteron, à raison de son grand âge, donne sa démission de membre du corps législatif. — Renvoi de sa lettre par un message au sénat conservateur.

On procède au scrutin pour le renouvellement de la commission des inspecteurs: les membres nommés sont Fulchiron, Dewinck-Thierry, Leblanc & Defrance.

Un message signé du secrétaire-d'état, annonce que trois orateurs du gouvernement se présenteront le 6.

Les conseillers d'état Dufresne & Defermont sont introduits.

Dufresne présente un projet de loi qui tend à fixer, pour l'an 9, l'intérêt des cautionnements fournis par les receveurs généraux & particuliers des contributions directes, à 7 pour cent sans retenue.

La discussion en est indiquée au 9 par le gouvernement.

Un autre orateur du gouvernement, le citoyen Duchâtel, vient présenter un projet de loi, dont la discussion est indiquée au 11 frimaire.

Ce projet relatif aux jugemens arbitraux obtenus par les communes contre la république, touchant la propriété des forêts prétendues nationales, porte que les communes qui n'ont pas produit un jugement dans le tems voulu par les lois sur cette matière, auront pour les produire un délai de six mois, passé lequel, ils seront regardés comme non-avenus.

Le corps législatif ordonne le renvoi de ces deux projets au tribunal.

Bréard expose que les consuls n'ayant annoncé l'envoi d'orateurs que pour le 6, plusieurs membres desirent savoir s'il y aura demain séance: il observe à ce sujet que le corps législatif a à s'occuper de la formation des listes de candidats pour les cinq places qui vaquent au sénat conservateur, & il demande en conséquence qu'on commence à s'en occuper dans la séance de demain. Adopté.

Un message du sénat conservateur annonce que le résultat du scrutin qui a eu lieu pour le renouvellement de son bureau a donné pour président le citoyen Laplace, & pour secrétaires, les citoyens Clément-de-Ris & Rousseau.

Bourse du 4 frimaire.

Rente prov., 23 fr. 00 c. — Tiers consol., 33 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 60 c. — Bons d'arrérage, 86 fr. 58 c. — Bons pour l'an 8, 94 fr. 75 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. — Coupures, 83 fr. 50 c.

La Vie et les Aventures de Nadir-Mirza Shah, prince de Perse, actuellement à Paris; par Denis Montfort. Brochure de cent pages, avec le portrait du prince. A Paris, chez Janson, rue des M. pour Sorbonne, n°. 406.

Nouveau Barème, ou Tables de réduction, &c. par L. D. Champy. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, n°. 334.

Épîtres, Stances & Odes de Voltaire. Vol. in-18. Prix en feuilles, papier ordinaire, 75 cent.; papier fin, 1 fr. 25 cent.; papier vélin, 3 fr.; grand papier vélin, 4 fr. 50 cent.

N. E. Pierre & Firmin Didot se sont déterminés à stéréotyper les Œuvres complètes de Voltaire du format in-18; que le public, d'après les demandes multipliées qui leur en ont été faites, préfère au format in-12 qu'ils avoient annoncé.